

COUR PROVINCIALE

AVIS DE REQUÊTE ET AVIS DE DEMANDE DEPUIS LE 4 FÉVRIER 2008

L'élargissement du projet de gestion initiale des causes le 4 février 2008 permet la création d'un tribunal des motions de la Cour provinciale, qui se tiendra du lundi au jeudi, à 10 h, dans la salle d'audience 308.

Depuis le 4 février 2008, tous les avis de requête ou de demande déposés auprès de la Cour provinciale seront présentés du lundi au jeudi, à 10 h, dans la salle d'audience 308. Les avocats peuvent se rendre sur place à la date en question afin de prendre les dispositions nécessaires à la présentation de la motion.

La préparation des directives de pratique officielles est actuellement en cours en vue de définir le processus de dépôt de requêtes ou de demandes contestées à la Cour provinciale. Nous prévoyons que ces directives de pratique seront présentées aux parties intéressées dans un avenir rapproché.

Le juge en chef Raymond Wyant